



Mise en ligne le : **05 OCT. 2022**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 27 septembre 2022

DELIBERATION N° 35/2022

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme RAFIA Kadija, Mme SAHUN Véronique, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. OULIE Gérard (pouvoir à M. PORTE Henri-Michel),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme DESCLOUX Odette,

Absents : Mme JONNIAUX Irène, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 23 septembre 2022

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 12 (douze).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION L'OLIVERAIE SOLIDAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention de partenariat ci-après annexée,

Vu la délibération n°52/2019 du 29 novembre 2019 relative à la convention de gestion du domaine forestier du CCAS,

Vu la délibération n°54/2019 du 29 novembre 2019 relative à la convention de partenariat avec l'Association l'Oliveraie Solidaire,

Considérant que dans le cadre de ses propriétés sur le plateau, le CCAS dispose d'une oliveraie d'environ 90 arbres implantée sur le lieu-dit de Bellevue.

DELIBERATION N° 35/2022 suite

Considérant que pour lui permettre d'assurer l'entretien et la réhabilitation de cette parcelle, le CCAS souhaite renouveler son partenariat avec l'association l'Oliveraie Solidaire, association loi 1901, dont l'objet est de participer à la vitalisation du Plateau de Vitrolles par la plantation d'arbres et de soutenir les actions sociales et humanitaires d'autres acteurs spécialisés.

Considérant qu'il convient de fixer les termes de ce partenariat, notamment en matière de mise à disposition de parcelle soumise au régime forestier et des modalités du projet de réhabilitation de l'oliveraie de Bellevue approuvé par l'ONF.

Considérant que le CCAS met à disposition de l'Oliveraie solidaire, l'Oliveraie de Bellevue.

Que l'association s'engage à entretenir cette oliveraie, notamment en matière d'aménagements, et ce par le biais de nettoyages et débroussaillages réguliers et de création d'une ceinture coupe-feu. Que l'association l'Oliveraie solidaire s'engage à fournir annuellement au CCAS le bilan des activités menées sur les propriétés du CCAS.

Enfin, considérant les missions du CCAS, acteur de l'action sociale sur le territoire, l'association l'Oliveraie solidaire s'engage annuellement à attribuer sa contribution solidaire de production d'huile, ou de cueillette annuelle à destination des bénéficiaires de l'épicerie sociale du CCAS, à mener une action collective, pédagogique à destination des publics du CCAS et à mobiliser les personnes accompagnées socialement vers une découverte de l'arboriculture et l'oléiculture sur le Plateau de l'Arbois.

Considérant que les activités de l'association l'Oliveraie solidaire se feront sous son entière responsabilité, le CCAS se dégage ainsi de toute responsabilité en cas de pratique d'activités qui ne seraient pas prévues par la présente convention et non autorisées par elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

Les termes de la convention de partenariat avec l'Association l'Oliveraie Solidaire pour une durée de 3 ans à compter du 01 décembre 2022.

CHARGE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

